



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

PLA : Alsace

Question écrite n° 11142

Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la situation du logement social en Alsace. Sur la base des critères habituels, la part de la région en crédits PLA devrait représenter 2,9 p 100 de la dotation nationale. Malgré les progrès réalisés (1,4 p 100 en 1985, 1,70 p 100 en 1986 et 2,05 p 100 en 1987), ce pourcentage ne permet pas de répondre aux besoins. En matière de réhabilitation (Palulos), les besoins sont estimés à 3,2 p 100 de la dotation nationale. Or, dans le contrat de plan 84-88, seuls 2 276 logements ont pu être réhabilités dans le cadre de l'action en faveur des quartiers dégradés par rapport à un programme de 1 100 logements par an. Il lui demande, compte tenu de la fongibilité de l'aide PLA-Palulos depuis le 1er janvier 1988 et des retards accumulés, que l'enveloppe d'Etat soit abondée pour permettre de faire face aux besoins.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer est tout à fait conscient de l'importance des besoins en crédits destinés aux primes à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale (Palulos) et aux prêts locatifs aidés (PLA) de la région Alsace. Ainsi une priorité particulière a été reconnue à cette région dans la programmation des aides à la pierre, la dotation régionalisée prévisible pour 1989 étant de 79,7 MF contre 71,7 MF en 1988.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11142

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1437